



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Réf. : CL/4024 Rev¹

4 août 2013

Objet : **Invitation à la 37^e session de la Conférence générale**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, conformément à l'article 6, paragraphe 1, du Règlement intérieur de la Conférence générale, que la 37^e session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'ouvrira à Paris, au Siège de l'Organisation, le mardi 5 novembre 2013, à 10 heures. Elle devrait achever ses travaux le mercredi 20 novembre 2013.

Documents

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'ordre du jour provisoire de la session (document 37 C/1 Prov.), établi par le Conseil exécutif à sa 191^e session, ainsi que les documents suivants :

- | | |
|--------------|---|
| 37 C/2 Prov. | Organisation des travaux de la session |
| 37 C/6 | Recommandations du Conseil exécutif sur le Projet de programme et de budget pour 2014-2017 |
| 37 C/11 | Recommandations du Conseil exécutif sur le Projet de Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 |
| 37 C/INF.1 | Invitations à la 37 ^e session de la Conférence générale |
| 37 C/NOM/1 | Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, ainsi que des présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions et comités |

Le Projet de programme et de budget pour 2014-2017, document 37 C/5 et Addenda, vous ont été transmis aux mois de mars et avril 2013. Le projet de 37 C/5 comporte deux volumes : Volume 1 – Projets de résolution et Volume 2 – Projet de programme et de budget, ainsi que deux addenda distincts (a) Note technique et annexes ; (b) Plan de mise en œuvre pour le document 37 C/5 sur la base de la situation de trésorerie prévue pour 2014-2015.

¹ Français seulement

Composition et pouvoirs des délégations

Je me permets de vous rappeler que l'article 21 du Règlement intérieur de la Conférence générale, relatif à la composition des délégations, dispose ce qui suit :

- « 1. Chaque État membre ou Membre associé nomme au plus cinq délégués choisis après consultation de la commission nationale ou, s'il n'en existe pas, des institutions et corps éducatifs, scientifiques et culturels.
2. En outre, toute délégation peut comprendre au plus cinq délégués suppléants et autant de conseillers et d'experts qu'il est jugé nécessaire par chaque État membre ou Membre associé. »

Pour être admis à siéger de plein droit à la Conférence générale, les membres de chaque délégation doivent disposer de pouvoirs établis en bonne et due forme, conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement intérieur. En accord avec ces dispositions, je vous prie de me faire connaître les noms des membres qui composeront la délégation de votre pays, et de m'adresser les pouvoirs de la délégation le **28 octobre 2013** au plus tard. Il importe que la mention « POUVOIRS DES DÉLÉGUÉS » figure sur l'enveloppe contenant ces documents, afin d'en faciliter l'acheminement aux instances compétentes de l'Organisation.

Questions diverses

Des informations complémentaires concernant des questions pratiques telles que les privilèges et immunités, les passeports et visas, les transports et le logement sont jointes à la présente lettre.

Le Secrétariat reste à votre disposition pour tout autre renseignement que vous souhaiteriez obtenir. Vos demandes peuvent être adressées au Secrétariat de la Conférence générale (jo.gonzalez@unesco.org). Des informations sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/new/fr/general-conference/>

En espérant que ces informations faciliteront la participation de votre pays à la prochaine session de la Conférence générale, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Irina Bokova
Directrice générale

P.J. : 5

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO
Délégations permanentes auprès de l'UNESCO

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Privilèges et immunités

Les privilèges et immunités dont jouissent l'Organisation, les représentants des États membres et les autres personnes participant aux travaux de la Conférence générale sont définis dans l'Accord entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture relatif au Siège de l'UNESCO et à ses privilèges et immunités sur le territoire français, qui est entré en vigueur le 23 novembre 1955. Ce texte figure dans les Textes fondamentaux de l'Organisation (édition 2012).

Formalités d'entrée et de séjour

Il est recommandé aux voyageurs de s'assurer auprès de la représentation diplomatique de la France des formalités qu'ils doivent accomplir pour leur entrée et leur séjour en France, conformément aux dispositions de l'Accord de Siège précité.

Climat

Vers le début de l'automne, le temps à Paris est généralement variable. Les températures moyennes à Paris pendant cette période varient de 5° centigrades (minimum journalier moyen) à 14° centigrades (maximum journalier moyen).

Voyages et logement

Réservation des places

Pour les voyages de retour, les participants pourront s'adresser à l'agence de voyages **American Express** accréditée auprès de l'UNESCO (voir adresse électronique et numéro de fax dans le formulaire ci-joint).

Hôtels

Il est toujours difficile de trouver des chambres d'hôtel à Paris, quelle que soit l'époque de l'année et en particulier au moment de la Conférence générale. Les chambres devraient donc être réservées dès que possible. L'agence de voyage accréditée auprès de l'UNESCO se tient à la disposition des participants pour leur réserver des chambres d'hôtel sur leur demande. Les personnes qui désirent faire appel à ses services sont priées de remplir l'imprimé ci-joint et le renvoyer aussitôt que possible directement à l'adresse indiquée. **Le Secrétariat ne prend pas la responsabilité des réservations d'hôtel.**

CONFÉRENCE GÉNÉRALE – 37^e SESSION

Paris, 5-20 novembre 2013

Demande de réservation de chambre d'hôtel et/ou de titre de transport

Ce formulaire devra être rempli et renvoyé le plus tôt possible à l'adresse suivante :

AMERICAN EXPRESS E-mail : ded6.occitania@aexp.fr Fax : (33 1) 72 28 19 87 Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures

(Écrire en lettres capitales d'imprimerie)

Chambres d'hôtel demandées pour :

Nom(s) et prénom(s) de l'utilisateur

.....

Adresse :

Courrier électronique :

Fax n° : Carte de crédit n° : Date d'expiration :

Je désire (nous désirons) retenir..... chambre(s) à partir du

pour nuit(s).

(Si les dates du séjour sont différentes, remplir un formulaire par personne)

Catégorie de l'hôtel (prix approximatif en euros)	Chambre individuelle	Chambre double
Luxe (individuel : 500 à 750 et plus ; double : 550 à 800 et plus)		
**** A. 1 ^{re} classe, catégorie supérieure (individuel : 200 à 450 et plus double : 250 à 500 et plus)		
*** B. 1 ^{re} classe, catégorie standard (individuel : 127 à 250, double : 185 à 300)		
** C. 2 ^e classe, catégorie supérieure (individuel : 130 à 160, double : 140 à 170)		

En cas de préférence pour un hôtel, veuillez indiquer son nom. Le nécessaire sera fait, dans la mesure du possible, pour satisfaire votre demande.

Nom de l'hôtel :

RÉSERVATION DE VOL

Date	Classe (Éco/1 ^{re} / affaires)	Au départ de	Arrivée à	Compagnie ²	Heure de départ
.....

PRÉ-RÉSERVATION DE BILLET DE TRAIN

Date	Classe (Éco/1 ^{re} / affaires)	Au départ de	Arrivée à	Compagnie ¹	Heure de départ
.....

DATE

SIGNATURE

² En l'absence d'indication particulière, la politique de l'UNESCO s'appliquera (tarif le moins cher, dans la catégorie demandée, auprès d'une compagnie agréée par l'Organisation).